Image not found or type unknown

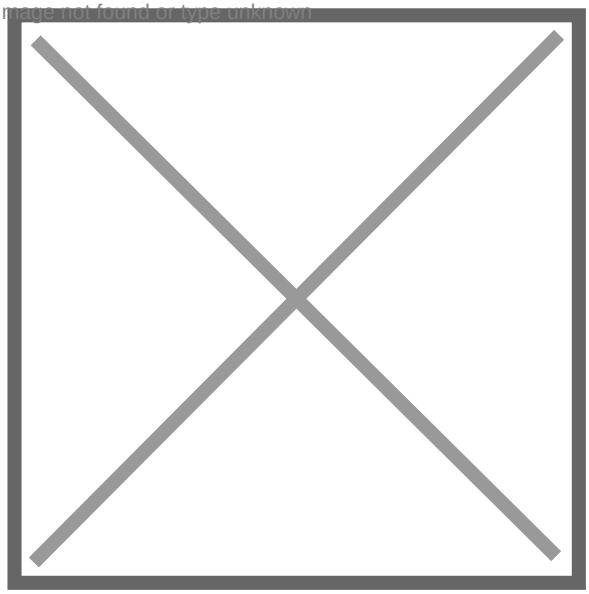

Demande de renseignement sur bail de location

Par **nycolas**, le **20/02/2012** à **16:34**

bonjour
pouvez vous me renseigner sur le problème suivant:
Je suis locataire d'une maison gérée par une agence immobilière dont le propriétaire viens d'être saisie par le trésor public pour une très grosse somme et ce qui d'après le régisseur l' à ruiné et qu'il ne serait donc plus solvable.
Ma question est la suivant, qui procédera au réparation du cumulus (si il venait à tomber en panne), qui réparera la toiture (si elle venait à fuir),qui paiera l'entretien de de la cour (rapprovisionnent des graviers).
Auprès de qui puis-je me retourner?

De plus est il normal que la maison voir les maisons puisqu'il est propriétaire de plusieurs maisons ne soient pas saisies?
en vous remerciant par avance.
Cordialement M.MOUAZAN.

Par **edith1034**, le **20/02/2012** à **17:56**

LES RÉPARATIONS SONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR DE LA MAISON DEVENU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

il faudra attendre que la vente soit définitive

pour tout savoir sur le bail d'habitation

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **cocotte1003**, le **20/02/2012** à **18:21**

Bonjour, si les maisons sont bien à son nom et que c'est sous son nom qu'il est saisi, les maisons vont etre vendues aux encheres. C'est le moment pour vous de faire une proposition si vous souhaitez acquérir la maison. en attendant la vente si vous avez un problème qui nécessite une intervention rapide, demandez une autorisation à l'agence pour faire intervenir un professionnel. pensez a bien obtenir un accord écrit.Jusqu'à la vente, les réparation seront à la charge de votre actuel propriétaire, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés